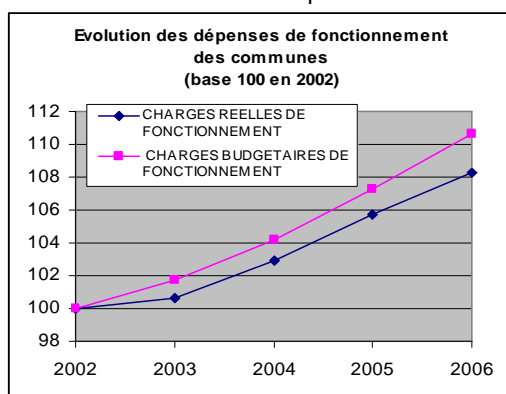


Analyse du fonctionnement

Les charges réelles, en dépit d'une moindre hausse apparente, sont dynamiques par rapport à 2005.

Les dépenses budgétaires des communes s'élèvent en 2006 à 61,7 milliards d'euros.

Ces charges prennent en compte l'ensemble des opérations de dépenses réalisées par les communes, en particulier les dotations aux amortissements qui concourent au renouvellement des immobilisations. Elles retracent aussi les opérations exceptionnelles de cessions de l'actif. L'étude des charges réelles, c'est à dire des charges prises en compte pour le calcul de la capacité d'autofinancement, retrace plus fidèlement l'évolution structurelle des dépenses communales.



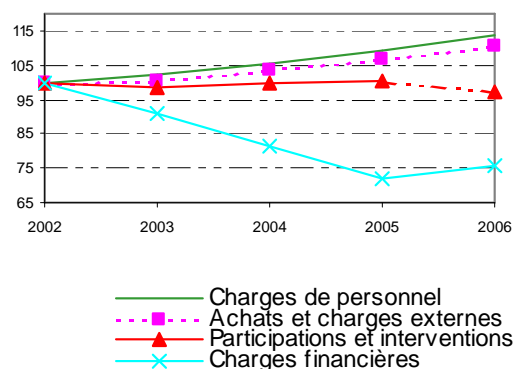
Les charges réelles s'élèvent en 2006 à 56,9 milliards d'euros. Elles sont en augmentation de 2,5% par rapport à l'année précédente.

Cette hausse est légèrement inférieure à celle enregistrée entre 2004 et 2005 (+2,9%). Elle est cependant minorée par les modifications de la nomenclature comptable, entrées en vigueur au début de l'exercice. En effet, le transfert des subventions d'équipement versées par les communes en section d'investissement diminue les dépenses de la section de fonctionnement à hauteur de 859 millions d'euros. A périmètre constant, les dépenses réelles augmenteraient de 3,9%. Elles restent donc dynamiques par rapport à l'année précédente.

L'évolution des principales catégories de charges courantes depuis 2002 se caractérise par une augmentation continue des charges de personnel ainsi que des achats et charges externes.

Les participations et interventions baissent en 2006 mais de façon artificielle en raison des transferts de dépenses vers la section d'investissement précédemment évoqués.

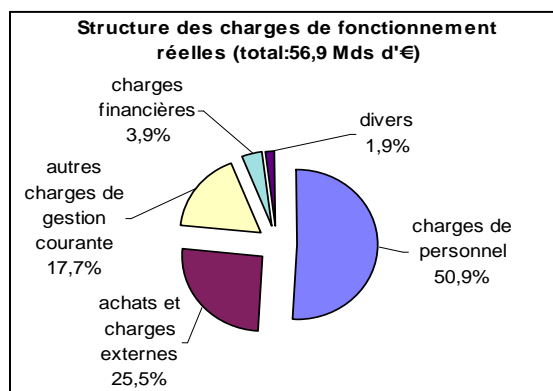
Evolution des charges courantes (base 100 en 2002)



Enfin, les charges financières enregistrent une hausse après 5 années de recul.

Les charges de personnel poursuivent leur augmentation au même rythme que l'année précédente (+3,9%).

Avec 29 milliards d'euros de dépenses comptabilisées, elles constituent le principal poste de charge communal. Elles représentent 50,9% des dépenses réelles totales.



Elles augmentent de 3,9% par rapport à 2005. Cette variation résulte d'une hausse à la fois des rémunérations principales et des cotisations sociales.

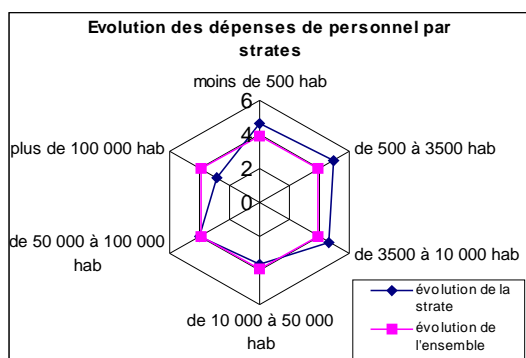
La hausse des rémunérations principales atteint 4%. Outre les nouvelles embauches, cet accroissement de la masse salariale a pour origine la revalorisation du point d'indice de 1,8% survenue en 2005 et pour laquelle 2006 est la première année de pleine application. Une autre revalorisation de 0,5% est intervenue en juillet 2006. Un point supplémentaire d'indice a également été attribué à l'ensemble des fonctionnaires en novembre 2006.

Les effets du glissement vieillesse technicité (GVT) impactent aussi les rémunérations.

Comme l'année précédente, la fin du dispositif emplois jeunes se traduit par une diminution des dépenses enregistrées à ce titre (-38,7%). Elles représentent 14,7% des dépenses au titre des emplois d'insertion.

Les charges de sécurité sociale et de prévoyance augmentent de 3,9%, dans les mêmes proportions que les rémunérations principales. Les autres charges sociales enregistrent une baisse de 4,2%, due notamment à une baisse des allocations chômage versées directement.

Cette évolution globale doit cependant être différenciée en fonction de la taille de la commune. Les frais de personnels des communes de moins de 10 000 habitants augmentent plus vite que ceux des communes prises dans leur ensemble. Mais la proportion de ces charges dans les dépenses totales est inférieure à 50%. A contrario, les communes les plus importantes voient leurs dépenses de ce type augmenter moins vite alors qu'elles ont une masse salariale plus importante.



Les charges externes poursuivent leur progression soutenue.

Les achats et charges externes s'élèvent à 14,5 milliards d'euros en 2006. Ils représentent un peu plus du quart des dépenses réelles totales des communes (25,5%) et augmentent de 3,9% par rapport à 2005.

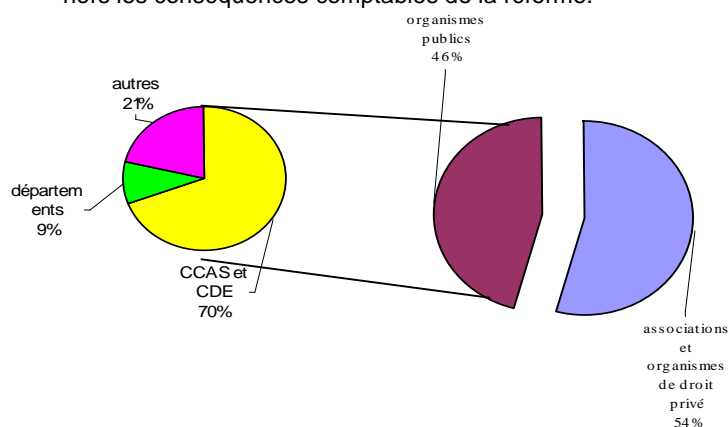
Les dépenses liées à l'énergie (électricité, chauffage, combustibles, carburants stockés ou non) sont en hausse de 8,2%. Elles représentent en 2006 près de 16% des dépenses correspondant aux achats et charges externes. Ce poste est particulièrement sensible aux évolutions de la conjoncture, notamment des cours du pétrole. L'augmentation de ce poste est inégalement répartie selon la taille des communes. Les communes de moins de 10 000 habitants voient ce poste augmenter plus rapidement alors que les villes plus importantes enregistrent des progressions moins soutenues.

Les autres charges de gestion courante diminuent plus nettement que les années précédentes.

Les autres charges de gestion courante s'élèvent en 2006 à près de 10 milliards d'euros. Elles représentent 17,7% des dépenses réelles totales. Elles enregistrent une baisse de 2,3% par rapport à 2005.

Deux types de charges, les subventions et les contingents et participations, contribuent pour plus de 86% à ce poste.

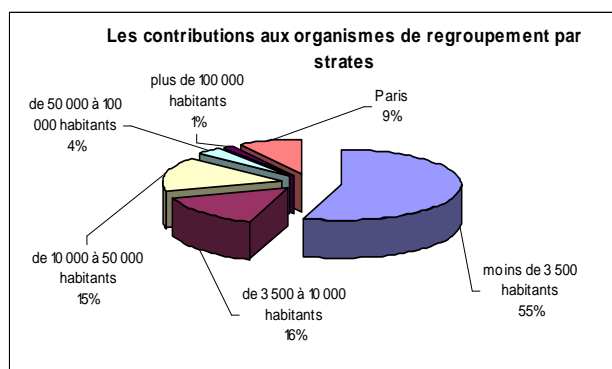
Concernant les subventions, les dépenses enregistrées à ce titre refluent de 5,6% en raison de la réforme de la nomenclature comptable déjà évoquée. En prenant en compte l'évolution des seules subventions de fonctionnement, soit un périmètre constant par rapport à 2005, la baisse s'établit à 4,2%. On constate donc une diminution hors les conséquences comptables de la réforme.



Les principaux bénéficiaires des subventions communales sont les associations et organismes de droit privé. Parmi les organismes de droit public, les centres communaux d'action sociale (CCAS) et les caisses des écoles (CDE) sont destinataires de 70% des subventions.

Les contingents et participations s'élèvent à 3 milliards d'euros et sont en hausse de 2,3% par rapport à 2005.

Parmi les contingents et participations, les contributions aux organismes de regroupement représentent avec 1,2 milliard d'euros près de 41% du total.



Elles sont en baisse de 2,4% par rapport à 2005. Cette baisse peut être expliquée par une moindre adhésion aux syndicats intercommunaux, conséquence du développement de l'intercommunalité à fiscalité propre.

Les communes de moins de 3 500 habitants contribuent à hauteur de 55% à ce type de dépenses. En effet, les communes rurales sont encore massivement membres de syndicats intercommunaux.

La ville de Paris contribue à hauteur de 9% à divers organismes de regroupement, notamment au syndicat des transports d'Ile de France ou au syndicat des eaux de l'Ile de France. Ce pourcentage est élevé par rapport aux villes de plus de 100 000 habitants.

Autre particularité parisienne, les dépenses enregistrées au titre de l'aide sociale au département s'élèvent à 269 millions d'euros.

Les contributions aux services d'incendie, avec 987 millions d'euros, sont le deuxième type de contingents et participations en importance. Elles sont en hausse de 2,2% par rapport à l'année précédente.

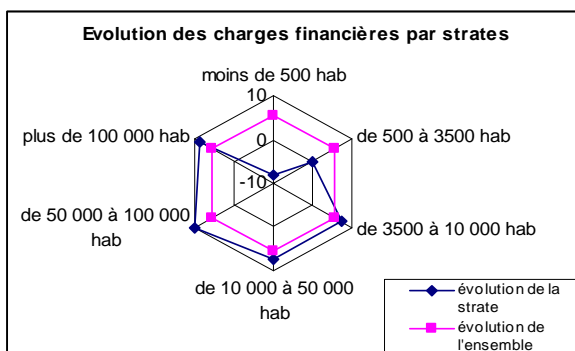
Enfin, on peut noter, même si ce type de contingent est marginal par rapport au total (0,2% soit un montant de 6,9 millions d'euros), la forte hausse (+29,5%) en 2006 des contributions au titre de la politique de l'habitat.

En comparant l'évolution des autres charges de gestion courante entre 2005 et 2006, à périmètre constant pour les subventions, on observe une diminution de 1,4% des autres charges de gestion courante, soit une baisse plus nette que l'année précédente.

Les charges financières augmentent pour la première fois depuis 2001.

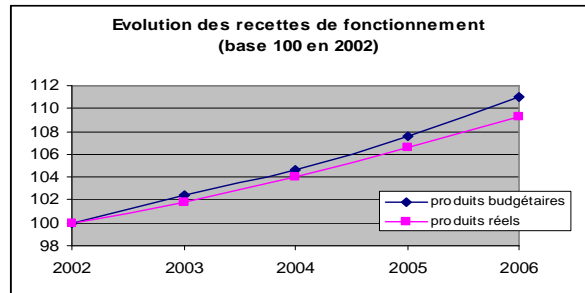
Les charges financières s'élèvent en 2006 à 2,2 milliards d'euros. Elles représentent 3,9 % des dépenses réelles. Elles sont en augmentation de 5,6% par rapport à l'année précédente.

Cette augmentation intervient après 5 ans de baisse continue de ce type de charge. Elle est particulièrement sensible pour les communes de plus de 50 000 habitants. Cette évolution résulte à la fois d'une hausse des taux d'intérêts pour les nouveaux emprunts souscrits et d'une augmentation de l'endettement liée au fort niveau d'investissement.



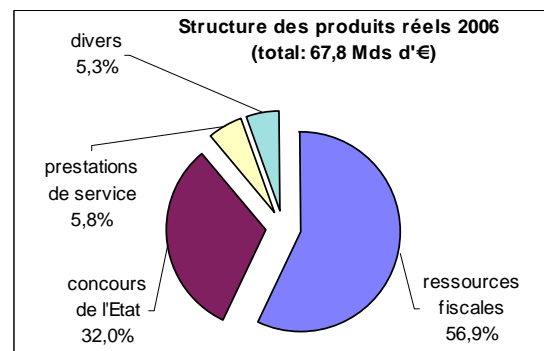
Les produits de fonctionnement réels s'apprécient de 2,6% grâce aux ressources fiscales.

Les produits de fonctionnement budgétaire s'élèvent en 2006 à 70,9 milliards d'euros.

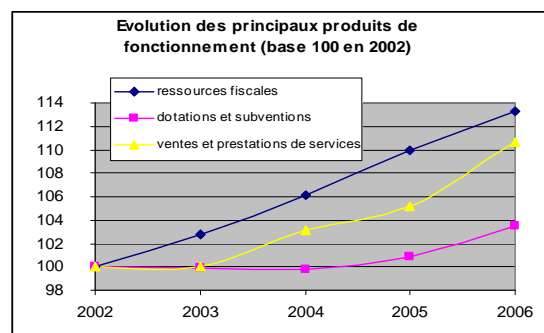


Comme pour les charges de fonctionnement, l'étude des produits de fonctionnement donnant lieu à un encaissement (produits réels) permet de mieux appréhender l'évolution structurelle des recettes communales.

Les produits réels atteignent 67,8 milliards d'euros et augmentent de 2,6% par rapport à 2005. Les recettes communales restent donc dynamiques, progressant au même rythme que l'année précédente. Les ressources fiscales et les concours de l'Etat représentent 89% des ressources communales pour l'exercice 2006.



Entre 2002 et 2006, les ressources fiscales évoluent de façon quasi linéaire, impactant fortement l'évolution globale des recettes. Les dotations et subventions de l'Etat, après être restées stables entre 2002 et 2004, augmentent sensiblement entre 2005 et 2006.



Les ventes et prestations de service ont aussi progressé durant cette période. Entre 2005 et 2006, ce type de recettes a cru de 5,5% pour s'établir à 3,9 milliards d'euros. Cette progression est supérieure à celle enregistrée l'année précédente (+2% entre 2004 et 2005).

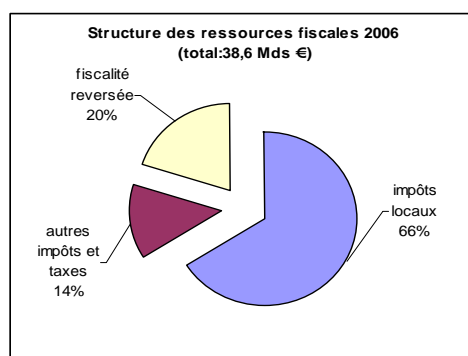
Les prestations de service constituent plus de la moitié de ces recettes.

Les redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement représentent 43% de ces prestations, suivies des redevances et droits des services à caractère social (26%) puis de celles à caractère sportif et de loisirs (11%).

Les montants comptabilisés au titre de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères diminuent encore de 21% par rapport à 2005 pour s'établir à 65 millions d'euros, conséquence du transfert progressif de cette compétence aux structures intercommunales.

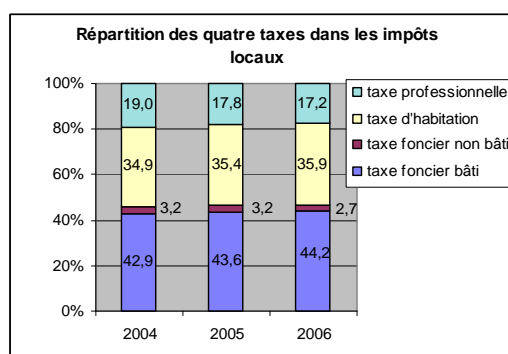
Les ressources fiscales poursuivent leur hausse au même rythme qu'en 2005.

Les recettes fiscales s'élèvent en 2006 à 38,6 milliards d'euros, enregistrant une hausse de 3,3% par rapport à 2005. Elles constituent la première ressource des communes (56,9% des recettes réelles).



Les impôts locaux sont composés de quatre taxes : la taxe d'habitation, la taxe sur le foncier bâti, la taxe sur le foncier non bâti et la taxe professionnelle.

Ils atteignent en 2006 25,4 milliards d'euros, soit une progression de 3% par rapport à 2005.



Cette augmentation est la conséquence de la progression des bases d'imposition de la taxe d'habitation et de la taxe sur le foncier bâti. Par contre, l'évolution des taux reste modérée (+0,3%). L'inflexion des recettes de la taxe sur le foncier non bâti résulte d'une mesure d'exonération de 20% sur les bases en faveur des terres agricoles. Les communes de moins de 500 habitants sont particulièrement concernées. Cette exonération occasionne une baisse de recettes de 18,3% contre 15,5% au niveau national. Elle est cependant entièrement compensée par l'Etat.

La part de la taxe professionnelle dans la fiscalité communale continue à diminuer, mais dans une moindre proportion qu'entre 2004 et 2005. Ce recul s'explique par la mise en place de groupements à fiscalité propre sous le régime de la taxe professionnelle unique.

Toutefois, la fiscalité reversée permet aux communes appartenant à ce type de groupement de percevoir, sous certaines conditions, des ressources de substitution.

En effet, la mise en place de la taxe professionnelle unique a conduit les communes à transférer l'intégralité des recettes liées à la taxe professionnelle. Mais les groupements reversent aux communes une attribution de compensation égale au produit de la taxe professionnelle (perçu avant le passage en TPU), diminué du montant des charges transférées.

De plus, les communes peuvent, dans certains cas, bénéficier d'une dotation de solidarité communautaire versée par les groupements. Cette dotation prend en compte, notamment, la population, le potentiel fiscal et les charges des communes membres.

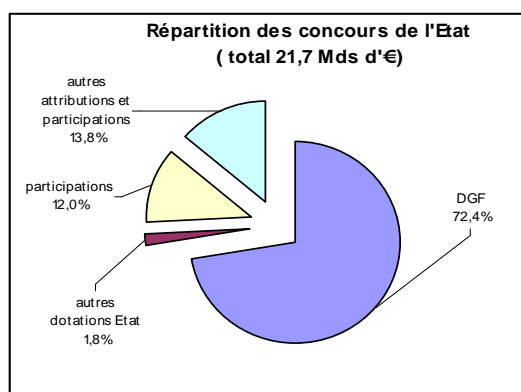
La fiscalité reversée augmente de 3% entre 2005 et 2006, soit légèrement moins que l'année précédente (+5,5%). Elle s'élève à 7,9 Mds d'euros. Ce ralentissement est la conséquence d'une moindre création de GFP à TPU. Entre 2005 et 2006, ce sont 58 nouveaux groupements qui ont été créés, 726 communes supplémentaires y adhérant, alors qu'entre 2004 et 2005, 75 nouveaux groupements ont été recensés avec 1 042 communes nouvellement adhérentes.

Les recettes liées à la fiscalité indirecte atteignent 5,3 milliards d'euros en 2006. Elles progressent de 5,2%, conservant le dynamisme observé l'année précédente. Les montants encaissés au titre des droits de mutations à titre onéreux, qui représentent à eux seuls près de 40% des recettes de la fiscalité indirecte, augmentent de plus de 14% pour s'établir à 2,1 milliards d'euros. Par contre, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères poursuit sa décroissance (-4,5%) après une année de quasi-stagnation. Elle est impactée, comme la redevance d'enlèvement des ordures ménagères, par le transfert de cette compétence des structures intercommunales.

Les concours financiers de l'Etat augmentent sensiblement entre 2005 et 2006 (+2,7%).

Les concours de l'Etat s'élèvent en 2006 à 21,7 milliards d'euros. Ils représentent 32% des recettes réelles des communes.

Leur évolution est garantie par la prorogation en 2006, pour la cinquième année consécutive du contrat de croissance et de solidarité. Ce dernier prévoit, pour l'enveloppe des dotations couvertes par le contrat, une indexation sur l'inflation prévisionnelle de 2005 des prix hors tabac majorée de 33 % de la croissance du PIB en 2005. Le taux d'indexation ainsi défini est de 2,42% pour 2006.



La DGF représente 72,4% des concours financiers, soit un montant de 15,7 milliards d'euros, en hausse de 2,2%. Elle est principalement composée de la dotation forfaitaire et de la dotation d'aménagement. D'un montant de 13,6 milliards d'euros, la dotation forfaitaire augmente de 1% entre 2005 et 2006. La dotation d'aménagement, quant à elle, progresse de 11% pour s'établir à 2,1 milliards d'euros.

Les participations représentent 12 % des concours de l'Etat, soit 2,6 milliards d'euros. Elles enregistrent une hausse sensible de 5,7% notamment due à une augmentation de près de 20% des participations de l'Etat, hors emplois jeunes. Les participations enregistrées à ce titre chutent, en revanche, de 41%. Cette évolution est à rapprocher de la baisse enregistrée pour les rémunérations de ce type d'emplois d'insertion.

Les autres attributions et participations augmentent de 2,9%. Les compensations relatives à la taxe foncière sont en hausse et atteignent 421 millions d'euros en 2005 (+45%) notamment en raison de la compensation de l'exonération de 20% des bases pour les terres agricoles soumises à la taxe sur le foncier non bâti.

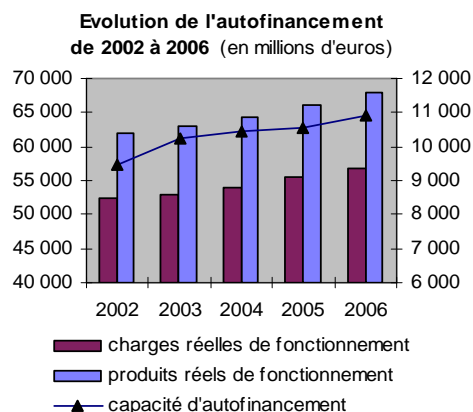
Les autres produits de gestion courante progressent de 4,6% pour s'établir à 2,4 milliards d'euros. Les revenus des immeubles représentent près de 58% du total et sont en hausse de 4,5%.

La capacité de financement connaît une progression à relativiser (+3,4%).

L'évolution des recettes budgétaires (+3,5%) étant supérieure à celle des charges budgétaires (+3,4%), le résultat net 2006 est en hausse de 4,4% et s'élève à 9,2 milliards d'euros.

S'agissant des seules charges réelles, elles ont relativement peu augmenté entre 2005 et 2006 (+2,5%) par rapport à l'année précédente. Les recettes, quant à elles, sont restées dynamiques, renouvelant entre 2005 et 2006 la hausse constatée l'année précédente (+2,6%).

En conséquence, la capacité d'autofinancement augmente de 3,4% et atteint 10,9 milliards d'euros. Cette augmentation survient après deux années de quasi stagnation.



En 2006, les charges réelles ont un peu moins progressé qu'en 2005 et les recettes sont restées dynamiques. La capacité d'autofinancement s'est donc, en principe, sensiblement accrue.

Il convient cependant de relativiser cette évolution, puisqu'elle n'intervient pas à périmètre constant. La progression des charges réelles est minorée suite à la réforme de l'instruction budgétaire et comptable M 14.

Pour tenir compte de cette réforme, on peut recalculer la CAF de 2005 en excluant des dépenses réelles les subventions d'équipements aux organismes privés et publics ainsi que les subventions d'équipement en nature. On observe, après ce calcul, une diminution de près de 3% entre la CAF 2005 recalculée et la CAF 2006. La capacité d'autofinancement communale s'affaiblit donc.

Ainsi, à périmètre de dépenses constant avec 2005, la croissance régulière des charges de personnel ainsi que des achats et charges externes a pour conséquence un recul de l'autofinancement communal, en dépit de recettes, notamment fiscales, en augmentation.